

COMITÉ DU 07 DECEMBRE 2020 À 18H00

COMPTE RENDU

Le lundi 07 décembre 2020 à 18h le Comité d'AQUAVESC s'est réuni en visioconférence légalement convoqué par M. Erik LINQUIER.

Sont présents :

Chavenay : Stéphane GOMPERTZ (suppléant)

Thiverval-Grignon: Catherine LANEN

EPT GPSO : Valentine BOUVET, Pierre CHEVALIER

EPT POLD: Béatrice BODIN, Eric BERDOATI, Catherine BLOCH

CA SQY : Catherine BASTONI, Frédéric PELEGRIN, Henri-Pierre LERSTEAU, Olivier AFONSO, Eva ROUSSEL, Myriam DEBUCQUOIS, Roger ADELAIDE, Virginie AUBAUD

CA VGP : Denis PETITMENGIN, Christian ROBIEUX, Luc WATTELLE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Alain SANSON, Richard DELEPIERRE, Christophe MOLINSKI, Muriel COSTERMANS, Erik LINQUIER, Martine SCHMIT

Absents ou excusés : Isabelle MESPELAERE, Olivier BERHET, Françoise BEAULIEU, Bernard MEYER, Moussa FOUZI, Igor GAZEYEFF, Emilien NIVET, Michel AUBOUIN

Ont donné pouvoir : Isidro DANTAS (Pouvoir à Denis PETITMENGIN)

Assistaient également : Laurence BRÉUS Directeur Général des Services, Aurélien BEHAGUE, Ingénieur Eau Potable, Emmanuelle-Hélène MONTET, Responsable administratif.

Tous les débats de l'assemblée sont enregistrés et mis à disposition du public.

Le Quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h.

2020/17 : Détermination des règles d'organisation d'une séance du Comité à distance par visioconférence (ou audioconférence)

AYANT entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

APPROUVE le règlement pour l'organisation d'une séance du Comité à distance annexé à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération.

2020/18 : Décision Modificative n°2

AYANT entendu l'exposé,

Le Comité
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

ADOpte la Décision Modificative 2020 n° 2 telle qu'exposée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général (611)	59 700,00 €
65	Autres charges de gestion courante (150 000€ en 6574 et 113 000€ en 65888)	263 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	-472 700,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (6811)	200 000,00 €
TOTAL		50 000,00 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (777)	50 000,00 €
TOTAL		50 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
20	Immobilisations incorporelles (2051)	20 000,00 €
21	Immobilisations corporelles (2183)	15 000,00 €
45	Opérations pour compte de tiers (45811)	15 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (13911)	50 000,00 €
TOTAL		100 000,00 €

Recettes d'investissement		
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (281531)	200 000,00 €
45	Opérations pour compte de tiers (45821)	15 000,00 €
021	Virement à la section d'investissement	-472 700,00 €
TOTAL		-257 700,00 €

2020/19 : Ouverture de crédits

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité
Après en avoir délibéré
à l'unanimité

OUVRE par anticipation du vote du Budget Primitif 2021, les montants des crédits suivants :

- chapitre 20 : 15 000,00 €
- chapitre 21 : 14 625,00 €
- chapitre 23 : 2 895 750,00 €

REPREND, si nécessaire, les crédits correspondant au Budget Primitif 2021 lors de son adoption.

AUTORISE ET DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à cette délibération.

2020/20 : Avenant n°1 – Convention d’approvisionnement en eau décarbonatée pour l’alimentation d’AQUAVESC – Intégration commune de Bougival

Ayant entendu l’exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l’unanimité,**

APPROUVE les termes de l’avenant n°1 à la convention d’approvisionnement en eau décarbonatée pour l’alimentation d’AQUAVESC.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l’avenant n°1 à la convention d’approvisionnement en eau décarbonatée pour l’alimentation d’AQUAVESC et tout document y afférent.

2020/21 : Avenant n° 15 DSP SEOP – Intégration commune de Bougival

Ayant entendu l’exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l’unanimité,**

APPROUVE l’avenant n°15 à la DSP SEOP.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l’avenant n°15 à la DSP SEOP et tout document y afférent.

2020/22 : Protocole de fin de contrat – DSP SAUR commune de Bougival

Ayant entendu l’exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l’unanimité,**

APPROUVE les termes du protocole de fin de contrat à la DSP SAUR pour la commune de Bougival.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer le protocole de fin de contrat à la DSP SAUR pour la commune de Bougival, et tout document y afférent.

2020/23 : Convention de remise en état de la parcelle d'implantation du réservoir Falaize à Bois d'Arcy

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention de remise en état de la parcelle d'implantation du réservoir Falaize à Bois d'Arcy.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer la convention de remise en état de la parcelle d'implantation du réservoir Falaize à Bois d'Arcy et tout document y afférent.

2020/24 : Avenant n°1 – Convention d'occupation du domaine public – EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT chantier Montbauron

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public par la société EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT pour le chantier Montbauron.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public par la société EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT pour le chantier Montbauron et tout document y afférent.

2020/25 : Convention financière- Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux destinées à la consommation humaine (PGSSE) sur le territoire SEOP d'AQUAVESC

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE la convention financière pour l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux destinées à la consommation humaine (PGSSE) sur le territoire SEOP d'AQUAVESC.

AUTORISE le Président, ou toute personne habilitée, à signer la convention pour l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux destinées à la consommation humaine (PGSSE) sur le territoire SEOP d'AQUAVESC et tout document y afférent.

2020/26 : Mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitare de Fonctions de Sujétions d'Expertise et d'Engagement Professionnel) pour la filière technique et mise à jour pour la filière administrative

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

DECIDE la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitare de Fonctions de Sujétions d'Expertise et d'Engagement Professionnel) pour la filière technique et la mise à jour pour la filière administrative comme défini ci-dessus.

AUTORISE le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 15 décembre 2020.

Erik LINQUIER
Président d'AQUAVESC